

# L'organisation de semences de prochaine génération : Semences Canada

*Plan d'affaires*

Mai 2020





# Contenu de la présentation

Vers la création de l'organisation de semences de prochaine génération.....	4
Adhésion et gouvernance.....	10
Modèle de prestation de services.....	24
Information financière pro forma et droits provisoires.....	28
Annexe.....	31

# Objectif du présent plan d'affaires

- Depuis juillet 2019, le comité de surveillance du projet Collaboration Synergie des semences et les principales organisations nationales du secteur des semences qui en font partie (ACPS, ACCS, ICS, CSAAC, CPTA et CropLife Canada) travaillent avec un cabinet d'experts-conseils indépendant, StrategyCorp Inc. (« StrategyCorp »), afin d'aider à concrétiser leur vision d'un système de semences de prochaine génération en élaborant les plans pour une nouvelle organisation de semences nationale (« OSN »), qui donnerait lieu à la fusion des organisations susmentionnées (à l'exception de CropLife Canada).
- Le nom de l'entité fusionnée sera Semences Canada (aux présentes, « Semences Canada »).
- Dans le cadre de ces travaux, un modèle d'exploitation cible (MEC) a été élaboré pour Semences Canada, lequel décrit les aspects relatifs à la gouvernance, à la prestation de services, à la structure organisationnelle et aux finances de la nouvelle organisation.
- Le présent plan d'affaires présente la vision et les éléments principaux du MEC de Semences Canada, et est fourni à titre informatif aux membres qui votent à l'égard de la ratification de Semences Canada. Le présent plan d'affaires devrait être lu conjointement avec les statuts de fusion de Semences Canada, les règlements administratifs généraux de Semences Canada et la convention de fusion remis aux membres dans leur documentation relative à la ratification.
- En cas de divergence entre le présent plan d'affaires et les statuts de fusion de Semences Canada, les règlements administratifs généraux de Semences Canada et la convention de fusion, les statuts, les règlements administratifs et la convention auront préséance.



**Vers la création de l'organisation de  
semences de prochaine génération**

# Synergie des semences : un changement nécessaire

Le projet Collaboration Synergie des semences a réuni les six associations de semences nationales du Canada autour d'une même vision, soit celle d'une réponse concertée du secteur des semences aux problématiques qui ont une incidence sur l'efficacité de la réglementation du secteur des semences canadien et sa compétitivité à l'échelle mondiale. Ces problématiques, et les manières d'y répondre, ont été présentées dans le livre blanc du projet Collaboration Synergie des semences intitulé « Le système de semences de prochaine génération au Canada ».

## Les problématiques qui touchent le secteur des semences\*

- Le processus de mise en marché des innovations est complexe et onéreux et peut décourager les plus petits joueurs
- Pour plusieurs types de cultures, les entreprises innovantes ne savent pas quelle voie emprunter pour créer de la valeur au moyen de leurs innovations
- Un cadre réglementaire plus prévisible est requis pour attirer les investissements au Canada – d'autres pays ont un avantage sur nous
- Le gouvernement a indiqué qu'il est nécessaire qu'il concentre ses ressources là où elles peuvent avoir le plus grand impact
- Le gouvernement a privatisé de nombreuses fonctions au sein du système, et cette tendance devrait s'accélérer
- Les processus réglementaires sont désuets; les professionnels du secteur des semences doivent soumettre les mêmes renseignements plusieurs fois, par l'intermédiaire de centres de responsabilité différents
- Les renseignements publics concernant les variétés utilisées à des fins commerciales au Canada ne sont pas accessibles de façon constante et conviviale
- Six organisations du secteur s'occupent de gérer les questions liées aux politiques, à la défense des intérêts, à la gouvernance et à la prestation de services, ce qui crée un système disparate
- Jusqu'à tout récemment, les acteurs du secteur ne s'adressaient pas d'une seule et même voix au gouvernement et aux partenaires, ce qui nuisait au leadership au sein du secteur
- Il existe un chevauchement entre les différentes organisations, ce qui demande beaucoup de temps et de ressources à leurs membres.
- Il n'y a pas de programme centralisé de formation et de développement pour assurer le développement continu des professionnels du secteur

## Les occasions\*

**Stimuler l'innovation**

**Moderniser le cadre réglementaire du secteur des semences**

**Bâtir l'organisation de semences de prochaine génération**

# Bâtir l'organisation de semences de prochaine génération : Semences Canada

Sous réserve de l'approbation des membres, la CPTA, l'ACPS, l'ICS, l'ACCS et la CSAAC ont décidé de fusionner afin de créer l'organisation de semences de prochaine génération, laquelle sera appelée Semences Canada.

## Objectifs de Semences Canada

- i. Élaborer et fournir des services qui aident les intervenants du secteur des semences à demeurer concurrentiels dans les marchés nationaux et internationaux des semences de grande qualité;
- ii. Défendre les intérêts du secteur des semences et lui faire profiter d'avantages réels par la collaboration, l'innovation, l'investissement continu et le commerce;
- iii. Fournir des services efficaces, efficaces et rapides en matière de certification de semences, de contrôle de la qualité, d'approbation des technologies innovantes et d'élaboration et d'administration de normes de l'industrie et de protocoles d'évaluation;
- iv. Augmenter l'efficacité, la compétence et les normes professionnelles de ses membres au moyen de programmes de développement professionnel complets et pertinents et par l'élaboration et l'administration de normes professionnelles;
- v. Promouvoir, au Canada, un cadre concurrentiel en matière de protection de la propriété intellectuelle et de services aux membres;
- vi. Faciliter la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les intervenants du secteur des semences;
- vii. Entreprendre d'autres activités liées aux semences, aux chaînes de valeur des cultures et au secteur agroalimentaire au Canada.

La vision qui a inspiré  
Semences Canada

*Une organisation du secteur des semences unique et unifiée, qui parle d'une seule et même voix, qui fournit des services à ses membres, qui offre les formations nécessaires pour garder les acteurs du secteur à jour, qui permet un contrôle de la qualité du système de semences et qui guidera le secteur vers l'avenir, et ce, pour le bénéfice du secteur agricole canadien.*

# La proposition de Semences Canada en matière de valeur

Semences Canada tiendra la promesse faite dans le livre blanc Synergie des semences de créer une association nationale unifiée qui aidera le secteur canadien des semences à maintenir et à accroître sa compétitivité dans un marché mondial des semences en constante évolution. La valeur que Semences Canada apportera à ses membres, à ses clients et au secteur en général comprend ce qui suit :

- ✓ **Une organisation nationale unique dotée d'une structure simplifiée** qui est axée sur les membres, et non sur la bureaucratie
- ✓ **Un secteur reconnu à l'échelle mondiale qui croît et innove** en réunissant les intervenants du secteur des semences de **toutes les régions** et de **tous les segments de la chaîne de valeur**
- ✓ **Des services aux membres et aux clients de première qualité** fournis par du **personnel professionnel qui travaille en étroite collaboration**
- ✓ **Des efforts soutenus** consacrés à **l'efficacité, à l'efficacité et à la rapidité** de la certification des semences et du contrôle de la qualité
- ✓ Une **voix forte et unie pour le secteur canadien des semences** qui défend les intérêts et fait valoir les besoins de ce dernier
- ✓ **De la formation professionnelle de grande qualité pour les membres** dans tous les segments de la chaîne de valeur du secteur des semences
- ✓ **Un secteur plus concurrentiel** grâce à l'accès à des **variétés et des technologies nouvelles et novatrices**
- ✓ Une meilleure **capacité à concevoir et à mettre en œuvre un système national de semences revitalisé et modernisé** qui améliore la réputation du Canada en tant que leader mondial en matière d'alimentation sécuritaire et fiable

Semences Canada réunira des membres de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des semences de partout au pays, pour se doter d'une voix forte et unie pour la modernisation réglementaire et la pérennité du secteur

# Semences Canada en un coup d'œil

Semences Canada a été conçue de manière à répondre aux besoins actuels et anticipés des membres et des clients. Les éléments clés des activités de Semences Canada sont présentés ci-dessous.

## Services



- Semences Canada fournira tous les services liés à la réglementation et tous les services aux membres et aux clients qui sont actuellement offerts par les partenaires qui fusionnent – de la certification de semences jusqu'à la facilitation du commerce
- Les services évolueront à mesure que l'organisation gagne en maturité et que la réglementation en matière de semences est modernisée
- Les services seront fournis par l'intermédiaire d'un guichet unique afin d'améliorer l'efficacité et la convivialité pour les membres
- Le développement professionnel pour le secteur des semences sera élargit
- Les langues de l'organisation sont le français et l'anglais

## Gouvernance



- La structure de gouvernance comporte quatre composantes principales : un conseil d'administration, un comité de certification des semences, un comité des analyses de semences et du contrôle de la qualité et un comité des affaires publiques et de la défense des intérêts
- La structure du conseil d'administration permettra de s'assurer que tous les segments de la chaîne de valeur au pays soient représentés et entendus
- La structure de gouvernance permettra de garantir l'intégrité et l'indépendance du processus de certification des semences

## Adhésion



- Tous les membres en règle actuels des cinq partenaires qui fusionnent deviendront automatiquement des membres de Semences Canada au moment de sa création
- Il y aura trois catégories de membres et les membres commerciaux du secteur des semences auront droit de vote
- Les personnes qui participeront la gouvernance de Semences Canada pourront provenir de l'une ou l'autre des trois catégories de membres
- L'adhésion à Semences Canada s'effectuera sur une base volontaire

## Droits et finances



- Les membres des cinq organisations qui fusionnent paieront, à la création de Semences Canada, les droits d'adhésion qu'ils payaient antérieurement (c.-à-d. que les droits d'adhésion correspondront au montant total payé par chaque membre aux cinq organisations)
- Semences Canada aura deux principaux types de frais – les droits d'adhésion et les frais de service
- Un barème des droits permanent et équitable devrait être mise en place pendant les deux premières années d'exploitation de Semences Canada
- Semences Canada réunira les ressources financières des cinq associations, ce qui permettra de créer une organisation plus solide sur le plan financier

## Participation régionale



- Les succursales de l'ACPS ont la possibilité de conclure un contrat d'affiliation avec Semences Canada, à condition que celles-ci permettent l'adhésion de membres de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des semences
- Aux termes d'un contrat d'affiliation, les associations de semences régionales nommeront des membres régionaux du comité de certification des semences
- Le jour du commencement des activités de Semences Canada, le conseil de Semences Canada agira comme si un contrat d'affiliation avait été conclu avec les succursales de l'ACPS

## Collaboration



- Semences Canada améliorera la collaboration au sein du secteur et facilitera la prise de position commune et la défense des intérêts du secteur des semences
- Semences Canada participera à la modernisation de la réglementation du secteur des semences en cours afin d'élaborer un cadre réglementaire pensé par le secteur qui améliore l'efficacité et l'efficacit  pour les membres
- Les services continueront d'evoluer et de cro tre pour r pondre aux besoins des membres



**Semences Canada : Adhésion et gouvernance**

# Structure d'adhésion de Semences Canada

L'adhésion à Semences Canada sera volontaire, et ceux qui choisiront de devenir membres feront partie d'une des trois catégories de membres. Un aperçu des catégories de membres ainsi que des points importants sont présentés ci-dessous.

## Catégories de membres\*



### Membre commercial du secteur des semences (avec droits de vote)

- Membres qui sont des entreprises dont les revenus proviennent principalement d'activités de la chaîne de valeur du secteur des semences\* (excluant les personnes physiques, mais incluant les entreprises à propriétaire unique)
- Les membres disposent de droits de vote (c.-à-d. aux AGA, AGE)



### Membre affilié du secteur des semences (aucun droit de vote, sauf dans certaines circonstances)

- Membres qui sont des entreprises qui ne détiennent pas d'actifs qui soutiennent la chaîne de valeur du secteur des semences, mais qui peuvent exercer d'autres activités, y compris du parrainage, des expositions, de la défense des intérêts, etc.
- Ont accès aux services offerts aux membres et les candidats à des postes de gouvernance peuvent provenir de cette catégorie



### Membre professionnel du secteur des semences (aucun droit de vote, sauf dans certaines circonstances)

- Membres qui sont des professionnels qui offrent des services de soutien et/ou de contrôle de la qualité. Comprend les analystes de semences, les consultants, les producteurs de semences, les sélectionneurs de semences, les vendeurs/commerçants, les distributeurs, les trieurs, les opérateurs et les inspecteurs de semences autorisés.
- Ont accès aux services offerts aux membres et les candidats à des postes de gouvernance peuvent provenir de cette catégorie

## Points importants

### Compositions des membres à la création de Semences Canada

Les membres actuels des organisations de semences qui fusionnent seront membres de Semences Canada au moment de la fusion. Une réorganisation complète du barème des droits devrait être réalisée dans les deux premières années

### Droits acquis quant aux droits

Le barème des droits initial reflètera les droits que les membres paient aux organisations qui fusionnent à l'heure actuelle. Si un membre paie des droits à plusieurs organisations, les droits qu'il paiera correspondront au total des droits payés pour l'exercice le plus récent.

### Nouveaux membres et droits

Les nouveaux membres devront présenter une demande d'adhésion et payer les droits fixés par le conseil d'administration de Semences Canada

### Reconnaissance professionnelle

Certaines professions (p.ex., analyste de semences) exigent de la formation et du développement professionnel pour être reconnu ou maintenir une reconnaissance au sein de la profession. Ces exigences seront respectées au sein de Semences Canada

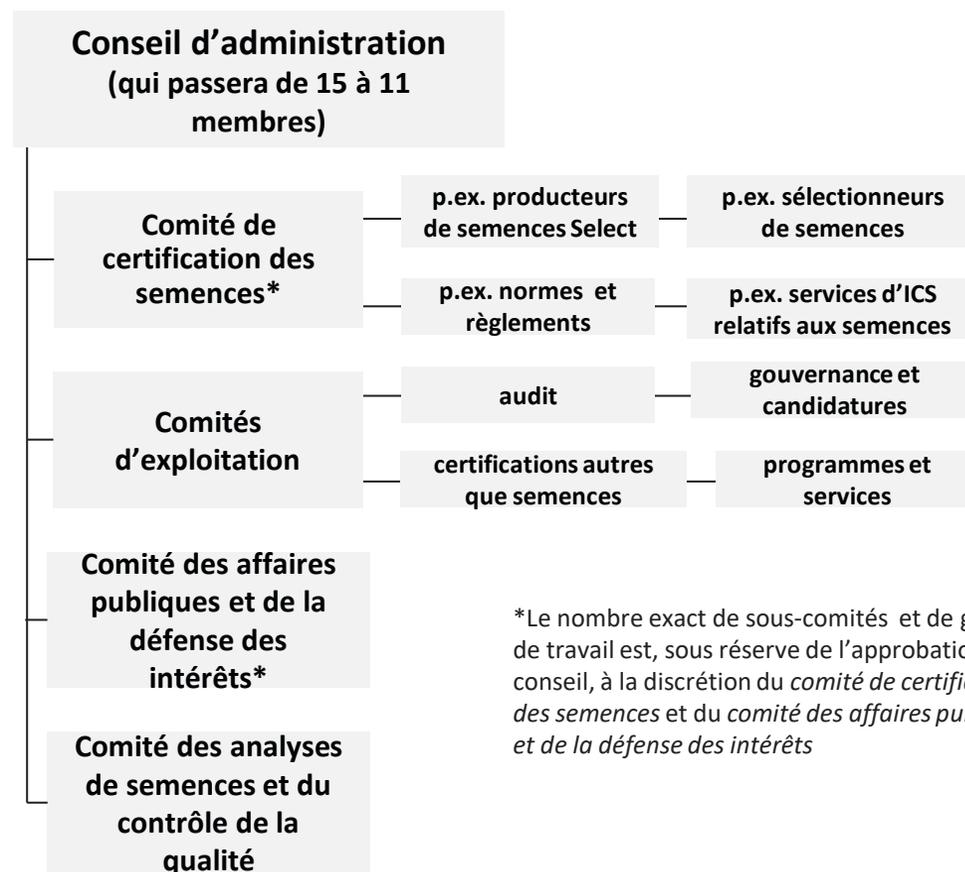
\*Se reporter aux règlements administratifs généraux de Semences Canada pour une définition complète des catégories de membres.

# Gouvernance de Semences Canada : Aperçu

La structure de gouvernance de Semences Canada met l'accent sur l'atteinte d'un équilibre à l'égard de la représentation des régions et des segments de la chaîne de valeur, des fonctions relatives aux politiques et à la réglementation, et des meilleures pratiques en matière de gouvernance.

- Au départ, un **conseil d'administration de 15 membres (qui passera plus tard à un conseil élu de 11 membres)** qui compte au moins un représentant de chacune des sept régions de Semences Canada et un représentant de chacun des quatre segments de la chaîne de valeur.
- Un **comité de certification des semences** présidé par un administrateur et composé de membres qui ont de l'expérience en production de semences et en ce qui concerne les questions de réglementation et de certification connexes, et qui proviennent d'horizons divers (région, chaîne de valeur, expérience) au sein de Semences Canada.
- Un **comité des affaires publiques et de la défense des intérêts** composé de membres du conseil d'administration et d'autres membres qui ont de l'expérience en matière de politiques, de défense des intérêts, de communications et d'affaires publiques, et qui proviennent d'horizons divers (région, chaîne de valeur, expérience) au sein de Semences Canada
- Un **comité des analyses de semences et du contrôle de la qualité** composé de personnes qui ont de l'expérience en analyse de semences et en contrôle de la qualité. Le comité identifiera des enjeux et préoccupations en matière d'analyse des semences, de formation continue et de développement professionnel, notamment, et en discutera et formulera des recommandations à leur égard, afin de s'assurer que les professionnels de l'analyse des semences au Canada sont compétents, à jour et en mesure d'offrir les services essentiels de contrôle de la qualité des semences
- Des comités d'exploitation permanents du conseil pour l'audit, la gouvernance et les candidatures, les certifications autres que les certifications de semences, la planification des programmes et services et le développement professionnel

## Structure de gouvernance de Semences Canada



\*Le nombre exact de sous-comités et de groupes de travail est, sous réserve de l'approbation du conseil, à la discrétion du *comité de certification des semences* et du *comité des affaires publiques et de la défense des intérêts*

# Conseil d'administration : Mandat et responsabilités

Le mandat et les responsabilités du conseil d'administration sont présentés ci-dessous.

## Mandat

**Le mandat du conseil d'administration est :**

- d'exercer ses devoirs fiduciaires et de superviser les stratégies, les plans et les budgets de Semences Canada
- de superviser les politiques et les processus afin d'identifier et de gérer les principaux risques liés aux activités de Semences Canada et d'examiner les systèmes et les contrôles visant à gérer ces risques
- de rendre des comptes aux membres, de définir les orientations de l'organisation, d'élaborer des politiques et de superviser la direction de Semences Canada afin de s'assurer que cette dernière remplit son mandat, respecte les lois applicables et ses règlements administratifs et adopte des normes d'éthique élevées
- de fournir des directives et des idées et conseils à la direction de Semences Canada

## Responsabilités

**Le conseil d'administration est responsable de ce qui suit :**

- approuver et superviser les plans stratégiques, d'affaires et de gestion des risques, y compris approuver et superviser la délégation des pouvoirs de réglementation et établir les budgets et les plans relatifs aux finances
- Approuver les postes au sein du *comité des affaires publiques et de la défense des intérêts*
- Soutenir la croissance et la diversification des membres de Semences Canada
- Superviser la planification de la relève au conseil d'administration et au poste de directeur administratif
- Créer et/ou approuver la création de comités, de sous-comités et de groupes de travail
  - Semences Canada continuera de soutenir les comités et/ou groupes de travail propres à la chaîne de valeur existants des organisations fondatrices (p.ex., comité des fruits et légumes, comité de propriété intellectuelle, groupes de travail sur des cultures en particulier, etc.)
- Gérer le rendement général du conseil et des administrateurs

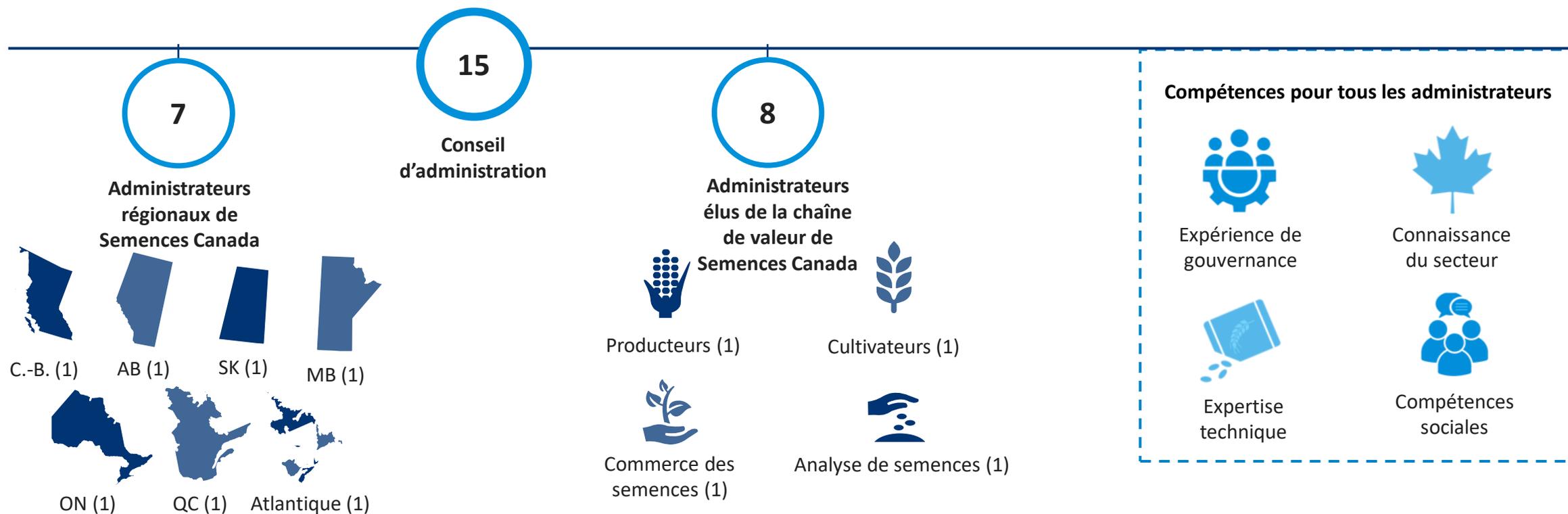
**Le conseil d'administration approuvera la stratégie, les plans d'exploitation et les budgets de Semences Canada**

# Conseil d'administration : Structure

## Structure du conseil de Semences Canada

Au moment de la création de Semences Canada, le conseil d'administration sera composé de 15 membres choisis en fonction de leurs compétences. Après la fusion, les membres du conseil d'administration seront élus selon des mandats échelonnés afin d'assurer la continuité au sein du conseil d'un cycle d'élection à l'autre. Au cours des deux premiers cycles d'élection, le conseil sera réduit à 11 membres (se reporter aux règlements administratifs généraux de Semences Canada pour les détails). Les personnes qui occuperont les postes de direction (p.ex. président et premier vice-président) seront élues parmi les membres du conseil d'administration.

Le conseil doit compter au moins un administrateur de chacune des sept régions de Semences Canada (cette exigence sera maintenue même lorsque le conseil passera de 15 à 11 membres). Le conseil doit également compter au moins un administrateur de chacun des quatre segments de la chaîne de valeur de Semences Canada. Tous les membres du conseil d'administration doivent être des membres de Semences Canada (ou être lié à un membre commercial du secteur des semences ou un membre affilié du secteur des semences).



# Conseil d'administration : Processus relatifs aux candidatures et à l'élection

À l'assemblée générale annuelle, les administrateurs sont élus par tous les membres ayant droit de vote présents, par procuration et/ou par toute autre méthode de vote permise par les règlements administratifs et déterminée par le conseil. À l'élection, chaque membre a droit à un vote.

## Qui peut voter à l'élection du conseil ?

- Membre commercial du secteur des semences\*
- Membre affilié du secteur des semences\*
- Membre professionnel du secteur des semences

## Qui peut se présenter à l'élection du conseil ?

### Les personnes de chaque catégorie de membres\*

- Membre commercial
- Membre affilié
- Membre professionnel

\*Les membres commerciaux du secteur des semences choisiront, avant l'assemblée, une personne pour exercer leur droit de vote en leur nom

## Procédure relative aux candidatures

- Pour tous les postes au conseil, le comité de la gouvernance et des candidatures, créé par le conseil d'administration, fera un appel de candidatures auprès des membres admissibles intéressés à siéger au conseil à un poste « région » ou « chaîne de valeur » et acceptera et examinera ces candidatures.
  - Tout membre (ou toute personne physique liée à un membre commercial du secteur des semences ou un membre affilié du secteur des semences) peut être candidat à un poste au sein du conseil
  - Les critères pour présenter sa candidature et les règles d'élection seront établis par le comité de la gouvernance et des candidatures. Les candidatures devront comprendre un curriculum vitae à jour, des références et d'autres documents connexes
  - Les candidats seront évalués en fonction d'une grille de compétences afin de s'assurer que les candidats proposés ont les compétences et l'expérience requises par le conseil
  - Si aucun candidat adéquat ne se propose pour occuper un poste « région », ce poste deviendra un poste « chaîne de valeur » et une liste de candidats sera fournie par le comité de la gouvernance et des candidatures en vue de l'élection
- Au moins 30 jours avant l'assemblée générale annuelle, le comité de la gouvernance et des candidatures fournira une liste de candidats pour les postes d'administrateurs à combler à l'élection

# Comité de certification des semences : Mandat et responsabilités

Le mandat et les responsabilités du *comité de certification des semences* sont présentés ci-dessous.

## Mandat

**Le mandat du comité de certification des semences est :**

- en se fondant sur l'avis des experts membres du personnel, de fournir des conseils et de formuler des recommandations au conseil en ce qui a trait à la certification variétale (identité génétique et pureté) et à la certification de qualité (y compris la germination, la pureté physique et les maladies) des semences et à d'autres activités connexes, aux autres normes réglementaires, aux procédures et approches d'exploitation, aux processus et aux protocoles relatifs à tous les pouvoirs réglementaires délégués, et d'assurer une cogestion appropriée du système de certification des semences, en conformité avec l'entente prise entre l'organisation et l'Agence canadienne d'inspection des aliments
- de travailler activement à la modernisation de la réglementation relative aux semences
- de participer, avec les professionnels de la réglementation de Semences Canada, à un examen indépendant de l'efficacité et de l'efficacité commandé par le conseil tous les cinq ans

## Responsabilités

**Le comité est responsable de ce qui suit :**

- Avec le personnel professionnel de la société, maintenir une relation avec l'ACIA, Agriculture et Agroalimentaire Canada (« AAC ») et les ministères de l'agriculture provinciaux afin de faciliter l'élaboration de politiques conjointes et la prise de décisions opérationnelles
- Conseiller le conseil quant aux stratégies optimales pour la délivrance de certificats de semences et la modernisation de la certification des semences
- Avec l'approbation du conseil, créer des sous-comités et des groupes de travail au besoin pour s'acquitter de son mandat et soutenir le système de certification des semences

**Les responsabilités du comité de certification des semences peuvent changer au fil du temps, à mesure que Semences Canada assume de nouveaux pouvoirs délégués**

# Comité de certification des semences : Structure

Le *comité de certification des semences* sera un comité présidé par un membre du conseil de Semences Canada nommé, et sera composé d'experts des semences proposés par des associations de semences régionales et nommés par le conseil. Le personnel professionnel de Semences Canada offrira son soutien au comité, y compris en agissant comme secrétaire du comité. Des représentants du gouvernement agiront comme conseillers sans droit de vote.

Composition du comité	Nombre	Description
Administrateur du conseil	1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivant la recommandation du comité de la gouvernance et des candidatures</li><li>• L'administrateur nommé agit en tant que président du comité (à moins que le conseil d'administration ne choisisse de nommer une personne qui n'est pas un administrateur à ce poste pendant une période limitée d'au plus 2 ans à compter de la fusion)</li><li>• N'a un droit de vote qu'en cas d'égalité</li></ul>
Membres de Semences Canada aux profils diversifiés et provenant des régions où Semences Canada est présente (cultivateurs, analystes, ESA, régions, etc.) (avec droits de vote)	10	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sept personnes nommées par le conseil d'administration parmi les personnes proposées par les associations de semences régionales. Les associations régionales doivent démontrer que le candidat proposé a été choisi dans le cadre d'un processus de sélection juste et transparent</li><li>• La diversité des membres (c.-à-d. chaîne de valeur, représentation régionale, antécédents, etc.) est un élément important pris en compte pour les nominations, tout comme l'expérience et les connaissances scientifiques et pratiques relatives à la production de semences</li><li>• Candidatures sollicitées auprès du comité des analyses de semences et du contrôle de la qualité, sélectionneurs de végétaux</li></ul>
Personnel/experts de l'OSN (sans droits de vote)	Au besoin	<ul style="list-style-type: none"><li>• Personnes occupant des postes de direction qui travaillent dans le domaine de la certification et de la réglementation</li><li>• Mise en œuvre des orientations du comité de certification des semences</li><li>• Un conseiller scientifique principal et un secrétaire au sein du comité</li></ul>
Conseillers du gouvernement fédéral (ACIA, AAC) (sans droits de vote)	2	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des agents de liaison du gouvernement fédéral qui travaillent dans le domaine de la certification des semences</li></ul>
Conseillers des gouvernements provinciaux (sans droits de vote)	Jusqu'à 10	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des responsables provinciaux du secteur de l'agriculture pourraient être invités en tant qu'observateurs</li></ul>

# Comité des affaires publiques et de la défense des intérêts :

## Mandat et responsabilités

Le mandat et les responsabilités du *comité des affaires publiques et de la défense des intérêts* sont présentés ci-dessous.

### Mandat

#### Le mandat du comité des affaires publiques et de la défense des intérêts est :

- de fournir des conseils et de formuler des recommandations au conseil en ce qui concerne : (i) la sollicitation de la participation des membres et du secteur des semences relativement à différents enjeux liés aux politiques afin de documenter et de définir les positions de la société en matière de défense des intérêts pour ce qui ne concerne pas les pouvoirs de réglementation délégués de la société, (ii) la coordination et la cohérence avec les organisations similaires (p.ex., CropLife), et (iii) l'exercice des autres fonctions et responsabilités que le conseil peut déterminer à l'occasion

### Responsabilités

#### Le comité est responsable de ce qui suit :

- Proposer/appuyer et superviser les positions et stratégies fédérales en matière de défense des intérêts, selon ce qui est approuvé par le conseil
- Recueillir des renseignements sur l'élaboration de politiques régionales/provinciales par l'intermédiaire de représentants provinciaux
- Examiner l'orientation stratégique de l'organisation afin de s'assurer que les considérations relatives aux politiques sont prises en compte
- Discuter du cadre réglementaire futur en mettant l'accent sur la modernisation de la réglementation
- Avec l'approbation du conseil, créer des sous-comités et des groupes de travail au besoin pour permettre au comité de s'acquitter de son mandat
- Les recommandations faites au conseil doivent être appuyées par les 2/3 des membres du comité ayant droit de vote

**Le comité des affaires publiques et de la défense des intérêts recommandera au conseil d'administration les positions que Semences Canada devrait adopter en matière de politiques et de défense des intérêts à l'égard des questions qui ne relèvent pas des pouvoirs délégués à Semences Canada**

# Comité des affaires publiques et de la défense des intérêts : Structure

Le *comité des affaires publiques et de la défense des intérêts* de Semences Canada sera composé de 11 membres ayant droit de vote et d'un membre n'ayant pas droit de vote. CropLife Canada devrait conclure un PE avec Semences Canada afin d'harmoniser leurs programmes en matière de politiques et d'assurer une collaboration étroite sur les questions d'intérêt commun, en coordonnant leurs rôles et responsabilités respectifs pour faciliter la collaboration et éviter les dédoublements. CropLife Canada sera également incluse au sein des sous-comités des affaires publiques et de la défense des intérêts qui concernent ses membres. Le personnel professionnel de Semences Canada offrira du soutien au comité, notamment en agissant en tant que secrétaire.

Membre du comité des politiques*	Nombre	Réprésentation
Administrateurs du conseil (avec droits de vote)	2	<ul style="list-style-type: none"><li>Deux administrateurs du conseil nommés par le conseil suivant la recommandation du <i>comité de la gouvernance et des candidatures</i>; un membre du conseil présidera ce comité</li></ul>
Membres nommés (avec droits de vote)	7	<ul style="list-style-type: none"><li>Un membre de chacune des sept régions (C.-B., Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec et les provinces de l'Atlantique), nommé par le conseil suivant la recommandation du <i>comité de la gouvernance et des candidatures</i></li><li>Membres nommés en fonction de leur expérience en matière de politiques et des besoins du comité en ce qui a trait aux compétences et aux connaissances (p.ex., défense des intérêts, expérience en PI, etc.)</li></ul>
Membres producteurs (avec droits de vote)	2	<ul style="list-style-type: none"><li>Membres représentant différents producteurs de semences ou entreprises de sélection</li><li>Nommés par le conseil d'administration suivant la recommandation du comité de la gouvernance et des candidatures (qui consulte les membres)</li></ul>
Organisation internationale du secteur des semences (conseiller sans droits de vote)	1	<ul style="list-style-type: none"><li>Personne nommée appartenant à une organisation internationale du secteur des semences afin de soutenir le rayonnement international et les meilleures pratiques</li></ul>

Des sous-comités et des groupes de travail particuliers sur les politiques et la défense des intérêts seront créés afin de soutenir le comité des affaires publiques et de la défense des intérêts

# Comité des analyses de semences et du contrôle de la qualité : Mandat et responsabilités

Le mandat et les responsabilités du *comité des analyses de semences et du contrôle de la qualité* sont présentés ci-dessous.

## Mandat

### Le mandat du comité des analyses de semences et du contrôle de la qualité est :

- de fournir des conseils et de formuler des recommandations au conseil en ce qui concerne : (i) l'identification des enjeux et préoccupations concernant l'analyse de semences, y compris les règles et règlements en matière d'analyse de semences et la formation et l'accréditation des analystes de semences; (ii) la formation continue et le développement professionnel des professionnels du secteur de l'analyse des semences au Canada afin de fournir des services essentiels de contrôle de la qualité; et (iii) l'exercice des autres fonctions et responsabilités que le conseil peut déterminer à l'occasion

## Responsabilités

### Le comité est responsable de ce qui suit :

- De concert avec le personnel de Semences Canada, favoriser le maintien d'une relation avec l'ACIA et la SSTS afin de discuter des règles et des procédures relatives à l'accréditation des analystes et des laboratoires, des épreuves de compétences, des méthodes et procédures pour les analyses de semences et d'autres questions qui pourraient être soulevées
- Orienter le personnel de Semences Canada sur des questions touchant les analyses de semences et le contrôle de la qualité tel qu'il est indiqué dans le mandat
- Superviser le programme du sceau d'analyste de semences de Semences Canada
- Proposer un candidat pour siéger au comité de certification des semences
- Offrir aux membres qui réalisent des analyses de semences un moyen direct pour soulever des enjeux/préoccupations en matière de règles et de réglementation qui touchent les analyses de semences et le contrôle de la qualité.
- Formuler des commentaires au personnel de Semences Canada responsable du développement professionnel en ce qui a trait aux aspects de formation sur lesquels l'accent devrait être mis
- Soutenir activement les travaux de modernisation de la réglementation relative aux semences de Semences Canada
- Avec l'approbation du conseil, former des sous-comités et des groupes de travail au besoin

Le *comité des analyses de semences et du contrôle de la qualité* constituera le canal direct par l'intermédiaire duquel les membres pourront soulever des enjeux concernant les analyses et le contrôle de la qualité, et celui-ci appuiera activement les efforts de modernisation de la réglementation relative aux semences

# Comité des analyses de semences et du contrôle de la qualité : Structure

Le *comité des analyses de semences et du contrôle de la qualité* sera présidé par un membre professionnel de Semences Canada qui œuvre dans le secteur de l'analyse des semences.

Les membres de ce comité seront choisis par le comité de la gouvernance et des candidatures en fonction de leurs compétences, de leurs connaissances et de leur jugement en matière d'analyse de semences et de contrôle de la qualité. Le comité comprendra des membres du personnel qui n'ont pas droit de vote. Le mandat des membres du comité sera d'une durée de deux ans. Des candidatures de membres professionnels du secteur des analyses de semences et du contrôle de la qualité de Semences Canada seront sollicitées.

Membre du comité des analyse de semences et du contrôle de la qualité*	Nombre	Représentation
Président (analyste de semences – membre professionnel de Semences Canada, doit faire partie du programme du sceau d'analyste de semences de Semences Canada)	1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nommé par le conseil suivant la recommandation du comité de la gouvernance et des candidatures</li><li>• N'a un droit de vote qu'en cas d'égalité</li></ul>
Membres professionnels de Semences Canada (avec droits de vote)	10	<ul style="list-style-type: none"><li>• Doit comprendre un administrateur du conseil</li><li>• Les autres membres sont nommés parmi les candidats qui sont des membres professionnels du secteur des analyses de semences et du contrôle de la qualité de Semences Canada</li><li>• Membres de divers horizons (régions, c.-à-d. Ouest, Centre, Est, Québec, É.-U.; expérience et connaissances en agriculture; analystes de semences, auditeurs)</li></ul>
Membres du personnel de Semences Canada (sans droits de vote)	Au besoin	<ul style="list-style-type: none"><li>• Personnel de Semences Canada</li><li>• Un membre du personnel qui assumera les fonctions de secrétaire du comité</li></ul>
ACIA, SSTS (sans droits de vote)	2 au besoin	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du personnel de l'ACIA du secteur des semences, au besoin</li><li>• Membre du personnel de l'ACIA du secteur des sciences et technologies des semences</li></ul>

Afin de soutenir le *comité des analyses de semences et du contrôle de la qualité*, des sous-comités et groupes de travail particuliers seront formés. Semences Canada continuera de soutenir les comités de la chaîne de valeur existants des organisations fondatrices.

# Contrat d'affiliation : Associations de semences régionales (1/2)

Afin de soutenir l'organisation d'une présence régionale de Semences Canada, les règlements administratifs généraux de Semences Canada prévoient une procédure et un échéancier visant à permettre aux succursales provinciales de l'ACPS de devenir des organisations affiliées de Semences Canada au moyen d'un contrat d'affiliation (lesquelles seront appelées des associations de semences régionales). Le processus et les droits et responsabilités relatifs à un contrat d'affiliation sont présentés ci-dessous. Pendant les trois premières années d'exploitation, ou jusqu'à ce qu'une succursale de l'ACPS ait conclu un contrat d'affiliation, le conseil de Semences Canada agira comme si un tel contrat avait été conclu avec les succursales de l'ACPS. Cela comprend la perception et la remise des droits des succursales provinciales qui sont actuellement perçus et remis aux succursales par l'ACPS. Le lecteur devrait également se reporter aux règlements administratifs généraux de Semences Canada pour connaître la procédure et l'échéancier précis.

Exigence du règlement	Description
<b>Délai pour conclure le contrat d'affiliation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les associations de semences provinciales de l'ACPS existantes auront trois ans (à compter de la date de la fusion) pour enclencher de manière volontaire et proactive la procédure relative au contrat d'affiliation prévue dans les règlements administratifs généraux de Semences Canada</li></ul>
<b>Élargissement volontaire des critères d'adhésion par les associations de semences provinciales de l'ACPS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Afin d'enclencher la procédure relative au contrat d'affiliation, une association de semences provinciale de l'ACPS devra démontrer qu'elle a modifié son règlement administratif qui régit les critères d'adhésion afin de permettre à des organisations et des personnes de toute la chaîne de valeur du secteur des semences de devenir membres (au moins pour avoir les mêmes critères que ceux qui permettraient à une organisation ou personne d'être admissible à devenir membres de Semences Canada)</li></ul>
<b>Contrat d'associations de semences provinciales de l'ACPS supplémentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>De plus, l'association de semences provinciale de l'ACPS accepterait de soutenir Semences Canada en ce qui a trait aux communications aux membres et à la participation des membres et d'aider à identifier des candidats pour divers postes électifs et non-électifs liés à la gouvernance</li></ul>
<b>Engagements de Semences Canada à l'égard des associations de semences provinciales de l'ACPS participantes reconnues aux termes du contrat d'affiliation (associations de semences régionales affiliées)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>En contrepartie, Semences Canada accepterait ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>accorder à l'association de semences régionale affiliée le statut de membre commercial du secteur des semences et percevoir les droits et les remettre aux associations de semences provinciales;</li><li><b>Personnes nommées au comité de certification des semences</b> : le conseil de Semences Canada acceptera un candidat d'une association de semences régionale affiliée et le nommera à un poste régional au sein du comité de certification des semences. Il est entendu que l'association devra démontrer au conseil de Semences Canada qu'elle a entrepris un processus de sélection et d'examen des candidats ouvert et équitable pour choisir son candidat</li></ul></li></ul>

# Contrat d'affiliation : Associations de semences régionales (2/2)

Élément du modèle	Description
<b>Les associations de semences régionales sont des entités indépendantes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les associations de semences régionales reconnues continueront d'être exploitées comme des entités autonomes, avec leur propre gouvernance, leur propre personnel et leurs propres membres, actifs, finances, activités et initiatives. Il est entendu que Semences Canada n'aura aucun contrôle sur la gouvernance, les membres, le personnel, les actifs, les finances, les activités et les initiatives d'une association de semences provinciale, ni ne jouera quelque rôle que ce soit à cet égard.</li></ul>
<b>Les droits imputés par les succursales de l'ACPS deviendront des frais d'administration qui seront imputés relativement au service de certification des semences</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La pratique actuelle de l'ACPS de rendre obligatoire l'adhésion aux organisations de semences nationales et provinciales dans le cadre du processus de certification des semences ne sera pas maintenue par Semences Canada. Par conséquent, l'adhésion à une association de semences régionale par l'intermédiaire de Semences Canada ne sera pas obligatoire.</li><li>Les clients de Semences Canada qui souhaitent obtenir un certificat de culture de semences se verront facturer des frais d'administration fixés par la succursale provinciale applicable. Les frais d'administration seront une combinaison des droits de superficie et des droits d'adhésion des succursales provinciales qui sont imputés actuellement. Les revenus générés par ces frais d'administration seront recueillis par Semences Canada et remis aux succursales provinciales pour financer leurs activités</li></ul>
<b>droits d'adhésion des associations de semences régionales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les associations de semences régionales fixeront les droits d'adhésion qui seront facturés aux entreprises ou aux personnes qui sont ou qui souhaitent devenir membres (y compris les droits facturés à tout nouveau membre en raison de l'élargissement des critères d'admissibilité aux termes du contrat d'affiliation)</li></ul>
<b>Vote à l'assemblée générale annuelle de Semences Canada</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>En tant que membre commercial du secteur des semences, une association de semences régionale nommera un délégué qui votera à l'assemblée générale annuelle. Un tel délégué votera à l'égard de tous les postes à pourvoir au conseil</li></ul>
<b>Annulation du contrat d'affiliation conclu avec une association de semences régionale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Un contrat d'affiliation conclu entre une association de semences régionale participante et Semences Canada peut, en cas de manquement important au contrat de la part d'une telle association, être annulé par un vote à la majorité qualifiée du conseil d'administration de Semences Canada</li><li>En l'absence d'un manquement important au contrat, un contrat d'affiliation conclu entre une association de semences régionale participante et Semences Canada ne peut être annulé que par l'adoption d'une résolution spéciale des membres</li></ul>



## **Modèle de prestation de services de Semences Canada**

# Structure de service de Semences Canada : Aperçu

Semences Canada continuera d'offrir les 36 services essentiels que les organisations qui fusionnent fournissent actuellement à leurs membres et à leurs clients.

## Services aux membres et aux clients



- Semences Canada offrira deux types de services :
- **Services aux membres** : services offerts exclusivement aux membres de Semences Canada, notamment des services liés aux communications, aux programmes de développement professionnel et à la défense des intérêts
- **Services aux clients** : services liés à la réglementation et aux activités dans le secteur des semences (p.ex., certification de cultures semencières, accréditation ESE et formation pour les activités de contrôle de la qualité des semences) et services non liés aux semences comme la certification biologique.

### Avantages pour les membres et les clients :

Davantage d'occasions de développement de carrière pour les membres

## Modèle de prestation de services à « guichet unique »



- Le regroupement des services pour toute la chaîne de valeur au sein de Semences Canada permet la création d'un « guichet unique » pour la prestation des services
- Permet aux membres et aux clients d'avoir facilement accès aux services et aux processus réglementaires en adhérant à une seule organisation

### Avantages pour les membres et les clients :

Accès plus facile et plus convivial à une large gamme de services

## Tous les services sont maintenus



- Tous les services qui sont offerts par chacune des cinq organisations fondatrices de Semences Canada sont maintenus dans le cadre proposé
- Les services seront fournis selon une méthode de recouvrement des coûts, payés par l'utilisateur (c.-à-d. non financés au moyen des droits d'adhésion)

### Avantages pour les membres et les clients :

Continuité des services et offre de service ininterrompue

## Modèle de prestation de services basé sur les fonctions



- Pour optimiser l'affectation des ressources, les services sont organisés en cinq « groupes fonctionnels » distincts
- La catégorie des services aux clients permet aux non-membres de bénéficier de l'expertise de Semences Canada et constitue une source de revenus supplémentaire
- Le personnel sera responsable de la prestation de tous les services, y compris les certifications et autres pouvoirs réglementaires délégués

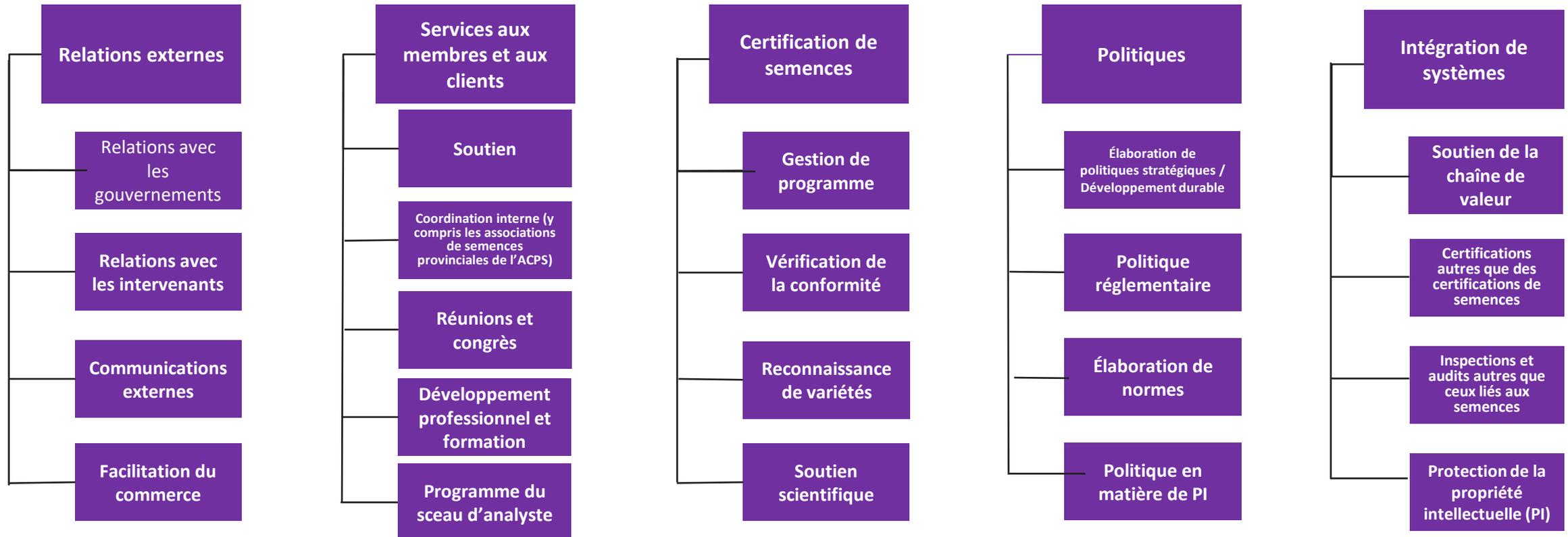
### Avantages pour les membres et les clients :

L'optimisation des services génère de la valeur pour les membres (la fonction définit la forme)

# Modèle de prestation de services basé sur les fonctions

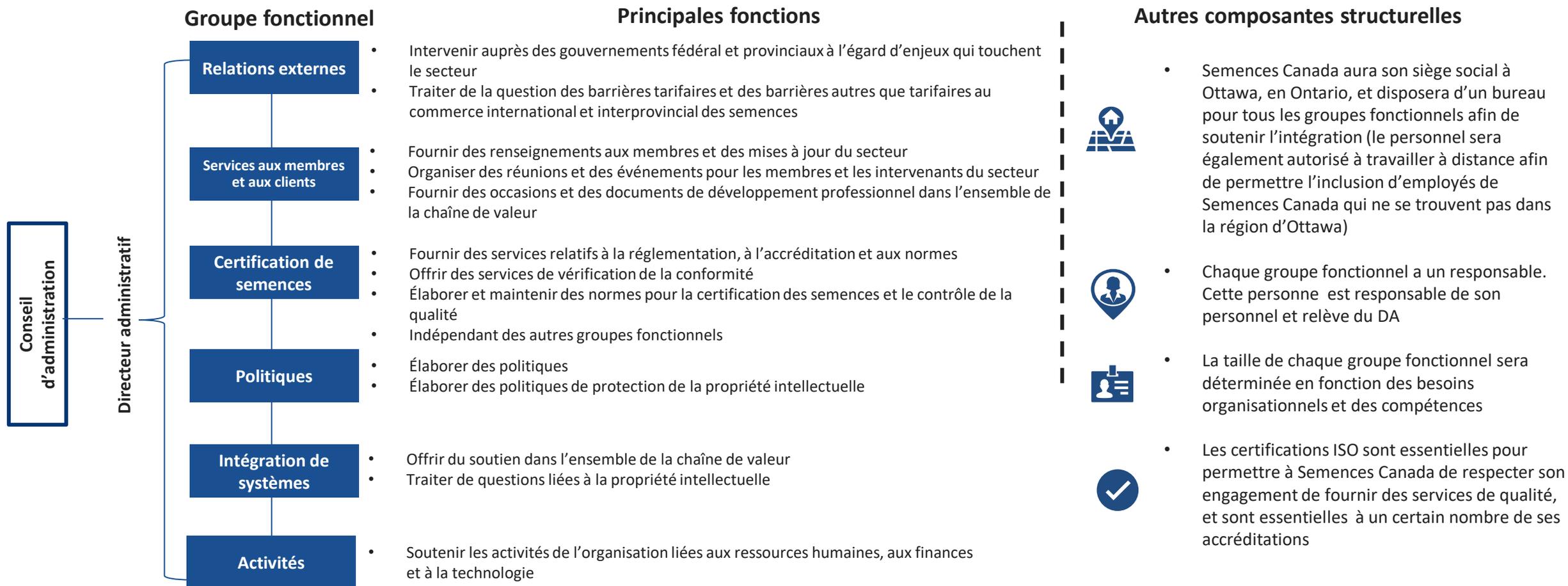
Le modèle de prestation de services basé sur les fonctions proposé de Semences Canada est présenté ci-dessous. Les nombreux services offerts par chacune des organisations de semences fondatrices ont été regroupés en cinq catégories de services principales, ou « groupes fonctionnels », au sein desquelles des services particuliers sont offerts, et autour desquelles l'organisation est structurée. Une structure de service proposée est présentée ci-dessous.

## Modèle de prestation de services de Semences Canada



# Structure organisationnelle basée sur les fonctions

Il est proposé que Semences Canada adopte une structure organisationnelle allégée et basée sur les fonctions dans laquelle l'organisation est divisée en équipes spécialisées, d'une manière qui reproduit le modèle de prestation de services proposé. Le fait d'associer les groupes fonctionnels aux groupes fonctionnels de prestation de services permet de s'assurer que Semences Canada soit une organisation axée sur les membres qui génère de la valeur et fournit des services dans l'ensemble de la chaîne de valeur. La structure organisationnelle peut changer en fonction des décisions prises par la direction de Semences Canada en ce qui a trait à l'organisation des services.





## **Information financière pro forma et droits provisaires de Semences Canada**

# Projection de la situation financière de Semences Canada

Des états financiers pro forma pour Semences Canada ont été préparés en se fondant sur les états financiers regroupés des partenaires qui fusionnent et sur des hypothèses prudentes en ce qui concerne les produits et la structure de coûts de Semences Canada après la ratification.

Regroupement des données financières les plus récentes des organisations partenaires

Produits et charges projetés de Semences Canada après la ratification

Postes	Regroupement des données 2020	SC '21/'22	SC '22/'23	SC '23/'24
<b>Produits</b>				
Frais d'adhésion	1 806 433 \$	1 625 790 \$	1 463 211 \$	1 536 371 \$
Intérêts et revenus de placements	82 183 \$	86 619 \$	79 192 \$	81 836 \$
Réunions, ateliers et formations	511 870 \$	511 870 \$	537 464 \$	564 337 \$
Services	3 732 433 \$	3 788 419 \$	3 845 246 \$	3 960 603 \$
Autre	145 447 \$	147 629 \$	149 843 \$	152 091 \$
<b>Total des produits</b>	<b>6 278 366 \$</b>	<b>6 160 327 \$</b>	<b>6 074 955 \$</b>	<b>6 295 238 \$</b>
<b>Charges</b>				
Réunions, ateliers et formations	481 770 \$	337 239 \$	354 101 \$	371 806 \$
Salaires et avantages sociaux	2 888 591 \$	2 744 161 \$	2 744 161 \$	2 785 324 \$
Loyers et frais de bureau	418 910 \$	204 446 \$	208 535 \$	212 706 \$
Déplacements et dépenses du conseil	410 694 \$	154 010 \$	158 631 \$	163 389 \$
Voyages	276 296 \$	207 222 \$	213 439 \$	219 842 \$
Frais d'adhésion	169 754 \$	169 754 \$	169 754 \$	178 242 \$
Communications	287 582 \$	201 307 \$	211 373 \$	221 941 \$
Coûts d'intégration	- \$	460 690 \$	241 751 \$	115 000 \$
Technologies et opérations	1 839 934 \$	1 505 212 \$	1 414 899 \$	1 485 644 \$
<b>Total des charges</b>	<b>6 773 531 \$</b>	<b>5 984 042 \$</b>	<b>5 716 644 \$</b>	<b>5 753 895 \$</b>
<b>BAIIA</b>	<b>(495 165) \$</b>	<b>176 285 \$</b>	<b>600 062 \$</b>	<b>656 343 \$</b>
<b>Actif net total</b>	<b>5 774 632 \$</b>	<b>5 279 467 \$</b>	<b>5 455 752 \$</b>	<b>6 055 814 \$</b>

## Points à retenir

- La position globale pour l'année 2020 (avant la fusion) des organisations qui fusionnent est sous l'action de vents contraires sur le plan des produits et des charges en raison des rajustements liés à la COVID, de la planification d'urgence autour du vote concernant la fusion et des budgets de planification mis à jour pour préparer la transition vers la nouvelle organisation. Cela place les organisations avant la fusion dans une position globale déficitaire qui serait couverte par un prélèvement dans les réserves.
- Les synergies de coûts et les perspectives de croissance devraient plus que compenser ces vents contraires et la nouvelle organisation devrait démarrer sur des bases financières saines (avec un excédent au cours de la première année d'exploitation) et consolider son actif net à moyen terme.
- Les prévisions quant aux charges et produits de Semences Canada ont été formulées en se fondant sur des hypothèses prudentes au sujet des principaux facteurs de création de valeur associés à la fusion – elles ne tiennent pas compte de tout changement aux produits ou aux charges découlant de décisions stratégiques prises par la direction.

## Mises en garde et hypothèses

- **Les résultats prévus sont des estimations seulement, et les résultats réels varieront en fonction de facteurs externes, des décisions prises par la direction de Semences Canada et des échéanciers.**
- Les renseignements sur la situation financière actuelle des partenaires qui fusionnent ont été fournis pour l'un ou l'autre des trois exercices suivants : 2018, 2019 ou les projections pour 2020. Les renseignements regroupés sont considérés comme exacts, à titre indicatif, mais ne sont pas totalement à jour avec les renseignements réels de 2019.
- Les hypothèses contenues dans les prévisions ont été formulées au moyen de facteurs d'inflation et d'estimations des réductions des charges principales qui ont été validées par le comité de surveillance.

# Droits provisoires pour les nouveaux membres de Semences Canada

Les membres actuels des organisations qui fusionnent se verront automatiquement offrir l'adhésion à Semences Canada. Au départ, les membres qui sont admissibles à devenir des membres commerciaux du secteur des semences paieront le même total de droits que celui payé à la fusion.

Les nouveaux membres qui ne sont pas des membres actuels de l'une des organisations qui fusionnent, et ceux qui sont des membres de l'une des associations/organisations qui fusionnent et qui seraient admissibles à devenir membres de Semences Canada dans l'une des nouvelles catégories de membres qui n'ont pas droit de vote, paieront les droits provisoires décrits dans le plan d'affaires de Semences Canada. Un barème des droits d'adhésion rationalisé devrait être établi par Semences Canada, en consultation avec les membres, au cours des deux premières années d'exploitation.

Catégorie de membre de Semences Canada	Ancien statut de membre	Droits provisoires	Justification
Membre commercial du secteur des semences	Membre de l'une des cinq associations qui fusionnent	<ul style="list-style-type: none"><li>Variable en fonction des droits d'adhésion antérieurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Somme des droits d'adhésion du dernier exercice pour toutes les associations dont ils sont actuellement membres</li><li>Pour les barèmes des droits actuels, se reporter à l'annexe (ACPS – 240 \$ + 25 \$ pour la catégorie Professionnel, ACCS 624 \$ et +, CSAAC 435 \$, CPTA 1000 \$ et +)</li></ul>
	Nouveau membre (c.-à-d. qui n'était pas un membre en règle de l'une des organisations qui fusionnent au moment de la fusion)	<ul style="list-style-type: none"><li>624 \$ et +</li><li>Variable en fonction des revenus</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Échelle mobile fondée sur les revenus</li><li>Équivalent au barème des droits d'adhésion de l'ACCS de 2019 (se reporter à l'annexe)</li></ul>
Membre affilié du secteur des semences	Quelconque	<ul style="list-style-type: none"><li>1 000 \$</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>droits d'adhésion actuels pour un membre affilié de la CPTA</li></ul>
Membre professionnel du secteur des semences	Quelconque	<ul style="list-style-type: none"><li>435 \$</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>droits d'adhésion actuels pour un membre professionnel de la CSAAC</li></ul>

Pour de plus amples renseignements sur les barèmes des droits actuels des associations qui fusionnent, veuillez vous reporter à l'annexe



## **Annexe : Barèmes des droits actuels des organisations du PCSS qui fusionnent**

# Barème des droits actuel : CPTA

Taille de l'organisation membre*	Niveau d'utilisation**	Facteur d'utilité	droits d'adhésion annuels (\$ CA)
1	1	1	1 000,00 \$
1	2	2	3 000,00 \$
1	3	3	6 000,00 \$
2	1	2	3 000,00 \$
2	2	4	6 000,00 \$
2	3	6	9 000,00 \$
3	1	3	6 000,00 \$
3	2	6	9 000,00 \$
3	3	9	12 000,00 \$
Sociétés de commerce de détail du secteur des semences	1	2	3 000,00 \$
Membres affiliés du secteur des semences	1	1	1 000,00 \$

\*La **taille de l'organisation membre** est évaluée en fonction de ce qui suit : chiffre d'affaires annuel brut inférieur à 5 M\$ = 1; chiffre d'affaires annuel brut de 5 à 20 M\$ = 2; chiffre d'affaires annuel brut supérieur à 20 M\$ = 3.

\*\*Le **niveau d'utilisation** est évalué en fonction de ce qui suit : aucune participation active dans les activités d'application de la loi menées par la CPTA, mais soutient les objectifs de celles-ci et/ou exerce des activités d'application de la loi à l'interne = 1; participation active aux activités d'application de la loi, en étant soutenue de façon limitée par la CPTA = 2; et participation active aux activités d'application de la loi, en étant soutenue davantage par la CPTA = 3.

# Barème des droits actuel : ACCS

Catégorie de membre actif	Ventes annuelles de semences et de technologie relative aux semences (\$ CA)	droits d'adhésion en 2019-2020 (\$ CA)
AA	moins de 250 000 \$	624 \$
A	de 250 001 \$ à 500 000 \$	1 066 \$
B	de 500 001 \$ à 1 000 000 \$	2 002 \$
C	de 1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	3 199 \$
D	de 2 000 001 \$ à 4 000 000 \$	4 786 \$
E	de 4 000 001 \$ à 7 000 000 \$	5 878 \$
F	de 7 000 001 \$ à 10 000 000 \$	8 609 \$
G	de 10 000 001 \$ à 14 000 000 \$	10 248 \$
H	de 14 000 001 \$ à 18 000 000 \$	11 939 \$
I	de 18 000 001 \$ à 23 000 000 \$	13 173 \$
J	de 23 000 001 \$ à 28 000 000 \$	15 138 \$
K	de 28 000 001 \$ à 35 000 000 \$	16 178 \$
L	de 35 000 001 \$ à 45 000 000 \$	17 753 \$
M	de 45 000 001 \$ à 55 000 000 \$	19 741 \$
N	de 55 000 001 \$ à 75 000 000 \$	23 592 \$
O	de 75 000 001 \$ à 100 000 000 \$	28 950 \$
P	de 100 000 001 \$ à 120 000 000 \$	34 048 \$
Q	de 120 000 001 \$ à 150 000 000 \$	38 443 \$
R	plus de 150 000 000 \$	42 683 \$ + (0,005 % x ventes > 150 M\$)
	Courtiers (canadiens et étrangers)	2 029 \$
	Membres étrangers (membres actifs, associés et affiliés de l'extérieur du Canada)	1 301 \$
	Droits pour les membres associés	2 341 \$
	Droits pour les membres affiliés	1 405 \$

# Barème des droits actuel : ACPS et CSAAC

## Droits de l'ACPS\*

Types de droits	Droits (\$ CA)
Espèce à valeur élevée (espèces de niveau 1)	2,00 \$
Espèce à valeur moyenne (espèces de niveau 2)	1,20 \$
Espèce à valeur faible (espèces de niveau 3)	1,10 \$
Droits pour les parcelles	60,00 \$
Droits d'adhésion (par compte)	240,00 \$
Producteur de canola à contrat	240,00 \$
Producteur additionnels au compte	25,00 \$
<b>Droits d'adhésion</b>	

\*ces droits représentent les droits de superficie et d'adhésion

## Droits de la CSAAC - 2021

Type de membre	Droits (\$ CA)
Membre affilié	143 \$
Membre associé	435 \$
Membre inactif	73 \$
Membre principal	435 \$